



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2004/5
9 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-cinquième session
(Genève, 20-22 septembre 2004)
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2005-2006

Introduction

1. La présente note contient des renseignements destinés à aider le Comité à étudier et à établir son programme de travail, la durée de chaque activité et ses méthodes de travail. Le Bureau s'est réuni deux fois entre les soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions du Comité pour examiner le programme de travail et faire le point sur son exécution.
2. Le projet de programme de travail est présenté ci-après. Lorsqu'il débattera de son programme de travail, le Comité devra garder à l'esprit que celui-ci doit être conforme aux intérêts réels des pays membres et répondre à leur volonté de contribuer à sa mise en œuvre en fournissant des services d'experts et des ressources humaines et financières.
3. À sa soixante-quatrième session, le Comité a souligné combien il importait d'établir un lien entre, d'une part, les priorités énoncées dans le Programme pour l'habitat, la Déclaration et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que la Déclaration du Millénaire et, d'autre part, son programme de travail. Le Comité a reconnu que des réformes de la politique générale tendant à promouvoir la stabilité et l'équité sociales devaient devenir partie intégrante des stratégies nationales, régionales et locales en faveur d'établissements humains durables et que des mesures devraient être prises pour empêcher la construction illégale de logements et renforcer la promotion des initiatives personnelles de construction de logements (ECE/HBP/129, par. 11).

4. À la session du Comité, le secrétariat fera rapport sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains en 2004. Il importe de souligner que, sans ce Fonds, le Comité n'aurait pas été en mesure de mener à bien son programme de travail. Cela étant, les ressources du Fonds doivent être maintenues à un niveau qui permette au Comité de s'acquitter de sa tâche. Il importe donc que les pays versent au Fonds soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

5. La soixante-sixième session du Comité est prévue à Genève du 19 au 21 septembre 2005. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers tiendra sa quatrième session à Genève, les 21 et 22 novembre 2005.

Décisions que pourrait prendre le Comité

6. À la lumière des débats, le Comité souhaitera peut-être:

a) Tenir compte des résultats du premier Forum régional de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable et de la douzième session de la Commission du développement durable;

b) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail;

c) Examiner et adopter son programme de travail pour la période 2005-2006, présenté ci-après;

d) Engager les gouvernements à verser au Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains soit des contributions générales, soit des contributions expressément destinées à des éléments de programme déterminés.

* * *

7. À sa soixante-cinquième session, le Comité doit examiner la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle, en particulier la pertinence des objectifs qui sont énoncés, et réviser la Stratégie en tenant compte des faits nouveaux intervenus dans la région ainsi que des besoins particuliers des pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale.

8. Le Comité pourrait charger son bureau d'évaluer la Stratégie et de proposer une version révisée, qui sera soumise, pour examen et adoption, à la séance de haut niveau/ministérielle de sa prochaine session prévue en septembre 2005.

SOUS-PROGRAMME 10 – ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

10.1.1 Monographies nationales sur le logement

Exposé succinct: Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région de la CEE et du processus de réforme des pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en œuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement ainsi que leurs

stratégies et leurs cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement, et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies, qui sont axées sur les processus, consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un volet essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait: Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République de Moldova, de l'Albanie et de l'Arménie ont été publiées.

L'étude concernant la Fédération de Russie (commencée en avril 2003) a été menée à bien et celle concernant la Serbie-et-Monténégro (commencée en mai 2004) est en cours. La notion de monographie nationale a été révisée, l'objectif étant de mieux se concentrer sur les domaines thématiques intéressant tout particulièrement le pays à l'étude. Des activités de suivi se rapportant à l'application des recommandations contenues dans les monographies nationales ont été organisées en Roumanie en octobre 2002 et en Albanie en 2004. L'atelier organisé en Albanie avait pour but d'évaluer les faits intervenus dans le secteur du logement depuis l'élaboration de la monographie nationale en 2002.

Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire: Le Comité poursuivra ses activités relatives à l'élaboration de monographies nationales sur le logement dans d'autres pays. Les pays ci-après ont déclaré ou réaffirmé qu'ils souhaitaient la réalisation d'une monographie les concernant: Bélarus, Ukraine et Hongrie.

D'autres ateliers ou réunions spéciales d'experts seront organisés en vue d'examiner les résultats de la mise en œuvre de mesures d'intervention comme suite aux recommandations formulées dans les études et de fournir des conseils spécialisés supplémentaires dans des domaines précis, selon les besoins.

Le Ministère arménien de l'urbanisme envisage d'organiser un atelier au début du printemps 2005.

La coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée.

Le Comité entreprendra également une étude sur les tendances relevées et les progrès accomplis dans les réformes du secteur du logement en Europe du Sud-Est, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et sa Banque de développement, comme suite aux conclusions de la Conférence de haut niveau sur les réformes du secteur du logement en Europe du Sud-Est, conjointement organisé par la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Banque mondiale à Paris, les 23 et 24 avril 2003.

10.1.2 Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

Exposé succinct: Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion du développement durable des établissements humains. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les biens et services écologiquement rationnels et encourager l'exploitation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement, tout en améliorant la qualité de vie et les résultats économiques. Aujourd'hui, la planification du développement communautaire est axée sur un grand nombre de questions et de facteurs supplémentaires: sociaux, économiques, environnementaux, financiers, etc. Il importe de mettre au point des systèmes efficaces de planification locale, en tant que partie intégrante de la stratégie de planification et de développement à l'échelle nationale et régionale.

Travail fait: Comme suite à l'atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durables (Vienne, février 1998), le Comité des établissements humains et le Comité directeur sur les transports, la santé et l'environnement ont conjointement organisé un atelier sur la gestion écologiquement rationnelle des transports urbains intégrée à la planification de l'utilisation durable des terres; cet atelier a été accueilli par le Département de l'urbanisme et de l'habitat du Ministère chypriote de l'intérieur (novembre 2003). Le principal objectif de cet atelier était de passer en revue et d'examiner, grâce à des études de cas, les pratiques optimales et les enseignements en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement et de la santé dans la planification des transports et de l'utilisation des terres.

Travail à faire: À sa présente session, le Comité tiendra avec l'Association internationale des urbanistes (AIU) un débat approfondi sur la contribution d'une planification stratégique à l'amélioration des politiques du logement et de l'urbanisme, et se penchera sur les modalités d'élaboration de directives CEE sur l'aménagement du territoire.

La délégation polonaise organisera, durant le premier semestre de 2005, un atelier au cours duquel seront examinés l'expérience pratique dans le fonctionnement des systèmes d'aménagement du territoire, les goulets d'étranglement, les solutions efficaces et les méthodes optimales. Y seront également examinés des études de cas présentées selon un format commun et les enseignements tirés de l'expérience.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct: Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs fichiers d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays à économie de marché développée et les enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la

recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait: L'étude sur les systèmes d'évaluation globale des biens fonciers à des fins fiscales en Europe et l'enquête sur les restrictions imposées à la propriété, à la location et au transfert de biens immobiliers dans les pays de la CEE ont été réalisées et publiées en 2002, avec le concours du Service fédéral du cadastre de la Fédération de Russie. Les directives concernant les unités immobilières et leurs moyens d'identification ont été élaborées et sont sur le point d'être publiées.

Deux ateliers ont été organisés, l'un sur la durabilité organisationnelle et le renforcement des capacités, à Édimbourg (Royaume-Uni) en octobre 2003; et le second sur les systèmes d'enregistrement des titres fonciers et le marché immobilier, à Erevan en mai 2004.

Une équipe internationale d'experts a procédé à un examen de l'administration foncière concernant la Fédération de Russie (2003). En février 2004, une activité de suivi a été organisée à Moscou. En mars 2004, il a été procédé à un examen de l'administration foncière en Lituanie.

Travail à faire: Une équipe spéciale et un groupe directeur poursuivront leurs travaux sur la mise à jour des Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/96). Les directives relatives à l'accès public aux données et un rapport sur le partenariat public/privé sont en cours d'élaboration. La délégation du Royaume-Uni mettra à jour l'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers. En 2005, un examen de l'administration des biens fonciers est prévu en Azerbaïdjan.

Un atelier sur l'administration des biens immobiliers dans une société de l'information en pleine croissance se tiendra en Lituanie les 24 et 25 septembre 2004. On y examinera aussi la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'examen de l'administration des biens fonciers en Lituanie. Des ateliers sont prévus en Hongrie (printemps 2005), en Finlande (31 août-3 septembre 2005), en Géorgie (printemps 2006) et en République tchèque (automne 2006).

La quatrième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers aura lieu à Genève les 21 et 22 novembre 2005. La coopération avec les partenaires clefs que sont la Banque mondiale, le Central European Land Knowledge Center, le Comité permanent du cadastre dans l'Union européenne et EuroGeographics sera renforcée.

10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct: Cette activité vise principalement à recenser les problèmes liés au parc de logements et à sa gestion ainsi qu'à définir les moyens d'y faire face. Elle donne aussi l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement. À la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il importe donc d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixte et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et

de gestion. Cet élément de programme est également axé sur les mécanismes de base aux fins du développement du logement social.

Travail fait: Les Directives de la CEE relatives à la copropriété du logement ont été publiées en 2003 (ECE/HBP/123). Un deuxième atelier sur les immeubles en copropriété s'est tenu à Moscou en novembre 2003. Les directives ont été traduites en russe et en serbe. Un atelier sur le logement social s'est tenu à Prague en mai 2003, première étape dans l'élaboration de directives CEE sur le logement social; depuis cette date, un avant-projet de synthèse a été établi. Il a été créé une équipe spéciale chargée d'affiner l'élaboration des directives sur le logement social, équipe qui s'est réunie trois fois depuis octobre 2003. Un projet de directives sur le financement du logement a été examiné par un groupe directeur du projet en 2003 et 2004.

Travail à faire: Le Comité et son bureau continueront de promouvoir l'application des Directives relatives à la copropriété du logement et d'en assurer une large diffusion dans les pays en transition. Le projet de directives sur les systèmes de financement du logement pour les pays en transition sera présenté au Comité et, une fois adopté, il sera publié. Le projet de directives sur le logement social sera présenté au Comité et fera l'objet d'un examen approfondi lors du deuxième atelier sur le logement social, prévu à Vienne du 28 au 30 novembre 2004. Le texte final devrait être adopté par le Comité en 2005.

10.1.5 Élaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct: Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et en améliore la qualité. De plus, il publie tous les deux ans le *Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord*.

Travail fait: Le Comité a établi une nouvelle édition du *Bulletin de statistiques du logement pour l'Europe et l'Amérique du Nord* et en a affiché le texte sur le Web en 2003. On peut consulter le site Web sur les statistiques des établissements humains à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>.

Travail à faire: Un groupe directeur constitué par les bureaux du Comité et de la Conférence des statisticiens européens organisera des consultations sur les modalités d'une coordination plus étroite de la collecte des statistiques du logement avec d'autres organisations internationales. Le groupe recensera également les domaines qui intéressent les décideurs et pour lesquels des statistiques ne sont pas disponibles mais pourraient être rassemblées à l'avenir.

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct: L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. L'étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application de politiques visant à assurer un développement plus durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait: La neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale s'est tenue à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. Un groupe chargé des préparatifs de la dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale a été créé en 2004 en Slovaquie.

Travail à faire: Le Comité poursuivra l'échange de données d'expérience concernant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la Déclaration du Millénaire, et examinera les priorités du Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, dans le contexte des activités inscrites à son programme. La dixième Conférence sur la recherche urbaine et régionale sera organisée en Slovaquie, en coopération et en consultation avec le Réseau européen de recherche sur le logement.
